

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VILLETTE-SUR-AIN - 01320
LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 à 20H00**

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présents : Mesdames AUGUSTE, CALLENS, CAPELLA, CHEVRIER, PULCINI, SPANNENTE.
Messieurs HUMBERT, AMBRE, COLL, CORNET, GRIMAULT, L'HERBETTE, PETIT.

Absents excusés : Madame Anne HOARAU, procuration donnée à Madame PULCINI
Monsieur Sébastien CAULT, procuration donnée à Monsieur AMBRE

Secrétaire de séance : Madame CHEVRIER

Date de la convocation : le 13 septembre 2021

PV du Conseil du 19 juillet 2021 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Déclarations d'Intention d'aliéner
 - Vente RC Foncier /M. Moissonnier
 - Vente Chaintreuil / M.Sierakowski et MmeTranchant
 - Vente Consorts Chabli / Sarl Elliad
 - Vente Mme Seigle B / M.et Mme Nigro
 - Vente SAS SFCB/ M.Itier et Mme De Curières
2. Décision budgétaire modificative n°1 du budget communal
3. Devis pour la pose et la dépose des illuminations
4. Devis du SIEA pour le renouvellement de poteaux de l'éclairage public
5. Urbanisme : validation de la convention entre la CC de La Dombes et la commune pour l'instruction des demandes d'occupation et à l'utilisation du sol
6. Recensement de la population : désignation des agents recenseurs
7. Devis entreprise Raffy-multiservices
8. Fibre optique
9. Questions diverses

1) Déclaration d'intention d'aliéner

- Vente RC Foncier /M. Moissonnier :
parcelle cadastrée AD 428 de 451 m² - Terrain à bâtir – 83 000,00 €.
- Vente R Vente Chaintreuil / Sierakowski et Tranchant :
Vente parcelles cadastrées AD 391 et 393 de 864 m² rue du château d'eau
Maison et terrain -- 351 500,00 €

- Vente Consorts Chabli /Sarl Elliad :
vente parcelles cadastrées AD 396 et AD 398 de 2583 m² -Terrain à bâtir-- 189 000,00 €
- Vente Mme Seigle B/ M. et Mme Nigro :
parcelle cadastrée AD 307 de 1999 m²- Terrain à bâtir -- 110 000,00 €
- Vente SAS SFCB/ M.Itier et Mme De Curières :
parcelle cadastrée AC 462-465-467 de 199 m²- Bâti (166 m²) + terrain 165 000,00 €
- Vente M. Colomina Raphaël/M. Philippe Vilette :
maison
- Vente M. Colomina Gilbert/M. Philippe Vilette :
terrain et dépendance

Le Conseil, à l'unanimité, ne fait valoir aucun droit de préemption, sur aucun bien ou terrain.

2) Décision budgétaire modificative n°1 du budget communal :

Madame Faussurier étant recrutée avec le grade de rédacteur, à compter du 1^{er} septembre, il est nécessaire d'ajuster le budget prévu pour sa rémunération.

Il convient d'effectuer les opérations suivantes :

Dépenses / section de fonctionnement :

Sur le compte		ajouter :
6411	personnel titulaire	+ 3 384,00€
Sur les comptes		déduire :
65548	autres contributions	- 2 139,00€
574	subvention fonctionnement	- 1 000,00€
6064	fournitures admin	- 245,00€
	TOTAL :	- 3 384,00€

DBM adoptée à l'unanimité

3) Devis pour la pose et la dépose des illuminations

L'entreprise Arevas Electric nous a transmis un devis d'un montant de 1492,00€, pour la pose et la dépose des illuminations pour cette fin d'année.

Devis adopté à l'unanimité

4) Devis du SIEA pour le renouvellement de poteaux de l'éclairage public

Il apparait, après étude du SIEA que quatre points lumineux doivent être changés.

Coût total : 3800€

Après subvention, il restera à charge pour la commune un montant dû de 1987€.

Devis adopté à l'unanimité.

5) Urbanisme : validation de la convention entre la CC de La Dombes et la commune pour l'instruction des demandes d'occupation et à l'utilisation du sol

Ce sujet a déjà été abordé lors d'un précédent conseil municipal et a déjà fait l'objet d'une délibération.

Il convient de délibérer de nouveau car les modalités d'application de cette convention ont été revues. Cette convention prendra effet une fois que l'ensemble des communes de la CC de la Dombes se seront prononcées (date butoir novembre 2021) et non plus comme il avait été indiqué par les services de la communauté de communes avec effet en mars 2021.

Nouveau calendrier adopté à l'unanimité

6) Recensement de la population :

Le recensement de la population se déroulera normalement dans notre commune du 21 janvier au 20 février 2022.

Pour la réalisation de cette campagne, il convient de recruter un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Il est proposé de nommer M. Jean-Yves NOEL en qualité de coordonnateur communal et M Gilbert TODESCHINI en qualité d'agent recenseur.

Monsieur Le Maire rappelle l'importance de cette action : la subvention de fonctionnement attribuée par la DGF est calculée en fonction des résultats du recensement.

Proposition adoptée à l'unanimité

7) Devis entreprise Ralph-multiservices

Concernant les travaux de rénovation du monument aux morts, une des entreprises retenues s'étant désistée, Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise Ralph-multiservices, pour un montant de 2877€ TTC.

Devis accepté à l'unanimité

8) Fibre optique

Une étude a été réalisée sur la commune par l'entreprise CIRCET.

La fibre optique sera enfouie quand ce sera possible, en particulier au centre du village. Pour le reste, elle sera aérienne et devrait prendre appui sur les poteaux électriques existants. Pour ce faire une étude de charge a été réalisée sur les poteaux. Sur un total de 700, 51 sont considérés comme ne pouvant supporter de charge supplémentaire.

Dans ce cas, l'entreprise prévoit de poser un 2^{ème} poteau, à proximité du poteau existant !

Si nous refusons cette solution, il faut changer les 51 poteaux en question. Ce qui induit un retard supplémentaire de 12 mois !

Monsieur Le Maire intervient pour trouver une solution intermédiaire.

Nous découvrons également que le découpage technique des zones d'intervention ne correspond pas forcément à celui de la commune. Certaines rues ou certains hameaux seront rattachés, soit à Priay, soit à Chatillon La Palud.

9) Questions diverses

- Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier adressé à la municipalité par les enfants de Monsieur René CHAPUIS, et nous en fait la lecture.
Les descendants de Monsieur CHAPUIS demande si une plaque commémorative peut être posée en mémoire de leur père. Le sujet demande réflexion.
Il apparait que dans certains cas, les familles demandeuses ont transmis la plaque à la municipalité qui assure ensuite la pose. Pourquoi pas ? Monsieur Petit propose qu'elle soit éventuellement posée au four à pain. A suivre !
- Madame Spannente rappelle la date de l'assemblée générale des P'tits Loupiots, prévue le 06 octobre 2021.

Monsieur Le Maire lève la séance à 21h30

Le Maire

Jean Pierre HUMBERT

Villette-sur-Ain.